

Certificat de constance des performances du produit**0679-CPR-1045**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le produit de construction désigné dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

PLASDOX PEINTURES71, boulevard du Général Leclerc
FR-92593 CLICHY CEDEX

et fabriqué(s) dans l'usine :

292

est soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires sur des échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'évaluation des performances du produit de construction, l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste la performance du produit, relative à la réaction au feu choisie par le fabricant, et que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification des constances de cette performance décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

Guide d'Agrément Technique Européen n° 004 (ETAG 004), édition 2013
utilisé en tant que Document d'Évaluation Européen (DEE)
complété par :

Évaluation Technique Européenne ETA-09/0049 – version 2, délivrée le 15 février 2018

sont appliquées et que le produit satisfait à toutes les exigences prescrites.

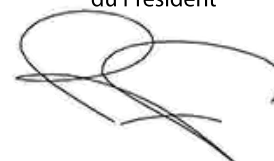
Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 29 novembre 2022, il se substitue au certificat précédemment délivré le 02 octobre 2018 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 29 novembre 2022.

Par délégation
du Président

Florian RASSE

PARA-THERM TRADI

Système d'isolation thermique extérieure par enduit de type poudre (ETICS)

Performance de réaction au feu du système :

B – s2, d0, selon la norme EN 13501-1+A1 : 2013
valable uniquement pour les configurations suivantes :

Configuration	Taux de matière organique déclaré ⁽¹⁾	Taux d'agent ignifugeant déclaré ⁽¹⁾	Classe selon EN 13501-1
<ul style="list-style-type: none"> • Produits de collage / calage : <ul style="list-style-type: none"> - PARA-THERM CIMENT CSE - PARA-THERM POUDRE 3C - PARA-THERM 3CP+ - PARA-THERM POUDRE CSE - PARA-THERM POUDRE GC - MOUSSE PU COLLAGE ISOLANTS CROMOLOGY SERVICES • Produit isolant : Panneaux PSE, classe de réaction au feu E, épaisseur ≤ 300 mm, densité ≤ 20 kg/m³ • Enduit de base : <ul style="list-style-type: none"> - PARA-THERM POUDRE CSE • Armatures : <ul style="list-style-type: none"> - R 131 A 101 C+ - R 131 A 102 C+ - SSA 1363 F+ • Produits d'impression : (si demandé) <ul style="list-style-type: none"> - PARA-THERM RÉGUL - SILIPRIMER • Revêtements de finition : <ul style="list-style-type: none"> - PARA-THERM CF TALOCHÉ XF - PARA-THERM CF RIBBÉ G - PARA-THERM CF RIBBÉ M - PARA-THERM CF TALOCHÉ M - PARA-THERM CF TALOCHÉ G - PARA-THERM CF ROULÉ - PARA-THERM CF SILOXANE TALOCHÉ - SILISETTEF OT FIN - SILISETTEF L 	<p style="text-align: center;">Couche de base: 7,0 %</p> <p style="text-align: center;">Enduits de finition : 6,8 à 14,7 %</p>	<p style="text-align: center;">Couche de base: 0,0 %</p> <p style="text-align: center;">Enduits de finition : 0,0 à 18,3 %</p>	B – s2, d0

⁽¹⁾ Pourcentage déclaré par le Fabricant, relatif à la masse sèche du composant non préparé.

Catégorie d'utilisation :

Isolation thermique extérieure des murs de bâtiments

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Pose sur parois verticales en maçonnerie ou en béton